



Retirer une légère peine au bulletin b2

Par **Florent59**, le **21/03/2008** à **11:03**

Bonjour, j'ai été interpellé avec 2 amis avec une très petite quantité de cannabis il y a 10 mois. Depuis je ne fume plus du tout car ça ne m'intéresse plus. Enfin, j'ai reçu un convocation au commissariat auquel je me suis rendu avec mes amis en question. J'ai du signer une convocation pour un rendez-vous chez le procureur adjoint. L'agent de police m'a dit que j'aurais une petite amende vu que je n'ai aucun antécédent et qu'une petite quantité. Cependant, il m'a dit également que ça serait inscrit à mon casier judiciaire. Or, j'aimerais rentrer dans l'administration donc je voudrais vous demander :

- Est-ce que ma peine serait, d'après vous, inscrite au bulletin B2 et B3 ?
- Si oui, est-ce qu'elle serait, encore selon vous, facilement effacé de ces derniers?
- S'il y a refus de retirer cette condamnation, vu qu'il n'y aura probablement pas de peine de prison avec sursis, au bout de combien de temps cette peine sera automatiquement effacée?

Merci de votre réponse, je suis très inquiet...

Cordialement, Florent.

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008** à **16:36**

Bonjour,

non si aucune condamnation à une peine de prison n'est prononcée à votre rencontre l'infraction ne serait inscrite dans votre casier judiciaire B2. Par contre elle l'est sur le casier B1 disponible uniquement par les autorités judiciaires.

Restant à votre disposition.

Par **seb44**, le **16/04/2008** à **21:12**

Bonjour,

Ma question est sensiblement la même que florent59. Il y a un an et demi j'ai été arrêté pour refus d'obtempérer. Je suis passé en composition pénale devant un délégué du procureur et ai reçu une amende de 200€ et un stage de sensibilisation à la sécurité routière à faire. Je me suis renseigné et ce type de condamnation est inscrite au bulletin B2 pendant 3 ans. Or souhaitant intégrer l'armée de l'air, ce bulletin doit être vierge. J'aurai voulu savoir s'il était possible de retirer ma condamnation du B2 et si c'est le cas, comment procéder. Merci d'avance.